

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 9 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi neuf décembre à dix-neuf heures,

Étaient présents :

M. François OUZILLEAU, Maire,

M. Jérôme GRENIER, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, Mme Léocadie ZINSOU,
M. Hervé HERRY, Mme Nicole BALMARY, Mme Catherine DELALANDE, Adjointes,

M. Christopher LENOURY, Mme Evelyne HORNAERT, Mme Patricia DAUMARIE, M. Youssef SAUKRET, Mme Paola VANEGAS, M. Antoine RICHARD, Mme Marie-Christine, GINESTIERE, M. Denis AIM (de la délibération n°131 à n°148), Mme Zahia GASMI, M. Olivier VANBELLE, Mme Marjorie HARDY, M. Jean-Marie, M BELO, Mme Lydie BRIOULT, M. Raphaël AUBERT, Mme Nathalie CHESNAIS, M. Eric FAUQUE, Mme Blandine RIPERT, Monsieur Pierre FRANSCSCHINA, Monsieur Maxence DEMAINE, Mme Lorine BALIKCI, M. Gabriel SINO, Mme Bérénice LIPIEC, Conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Yves ETIENNE à Mme Catherine DELALANDE
Mme Sylvie GRAFFIN à M. François OUZILLEAU
Madame Heïdi DESEAU à Mme Patricia DAUMARIE
M. David HEDOIRE à M. Gabriel SINO
Mme Fanny FLAMANT à Mme Bérénice LIPIEC
M. Denis AIM à M. Youssef SAUKRET (à partir de la délibération n°149 jusqu'à n° 163)

Absents :

Mme Léocadie ZINSOU à la délibération n°139
M. Pierre FRANCESCHINA à la délibération n° 155

Secrétaire de séance : Madame Paola VANEGAS

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2022 est adopté à l'unanimité.

Site ancien Collège César Lemaître - désignation du lauréat suite à l'Appel à Projet

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- DESIGNER le groupement des sociétés EDIFIDES et ALTAREA-COGEDIM REGIONS lauréat de l'Appel à projet et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document afférent au projet.

Adoptée à l'unanimité des votants (Abstention: M. HEDOIRE, Mme FLAMANT, M. SINO, Mme LIPIEC;) Ne prend pas part au vote Mme DELALANDE

Requalification des boulevards urbains RD6015 - Avenant n°3 à la convention avec le CD27

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°3 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de financement avec le Conseil Départemental et la commune de Saint-Marcel ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des votants (Abstention: M. HEDOIRE, Mme FLAMANT, M. SINO, Mme LIPIEC;) Ne prend pas part au vote Mme DELALANDE

Extinction de l'éclairage public en cœur de nuit

Interventions de Mme LIPIEC, M. GRENIER, M. OUZILLEAU

Monsieur OUZILLEAU indique que cette extinction entérine une partie du plan de sobriété qui a été communiqué à l'ensemble des vernonnais il y a quelques jours.

Madame LEPIEC demande à combien s'élèveraient les économies pour cette délibération, pour quel moment cela sera mis en place et si cela concerne toute la ville ou juste quelques quartiers ou secteurs.

Monsieur GRENIER indique que tout est précisé dans Vernon Direct. Cette extinction débutera dès le lundi 12 décembre 2022 et le maintien de l'éclairage public concernera uniquement les axes prioritaires, c'est-à-dire les routes départementales et l'ensemble des quartiers prioritaires.

Monsieur GRENIER ajoute que les bâtiments patrimoniaux de la collectivité seront éteints à partir de lundi 12 décembre sur des horaires compris entre 23h et 5h du matin. En termes d'économies, Monsieur GRENIER indique que la collectivité envisage entre 60 000 et 70 000 euros d'économie par an.

Monsieur OUZILLEAU précise qu'au-delà de la sobriété et des économies, c'est surtout l'aspect transition écologique qui est important pour la collectivité. En effet, 60 000 à 70 000 euros par an pour une commune, par rapport au parc d'éclairage sur une ville moyenne de la taille de Vernon, ce n'est pas grand-chose dans la mesure où la collectivité a réalisé énormément d'investissement et renouvellement de l'éclairage public sur le premier mandat, d'autant plus que la moitié du parc de l'éclairage fonctionne avec des LEDS. Ainsi, l'économie n'est pas substantielle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- DÉCIDE d'interrompre l'éclairage public la nuit, tous les jours de la semaine,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre les arrêtés précisant les modalités et le périmètre d'application de cette mesure, les horaires d'extinction, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n° 134/2022

Rapporteur : Jérôme GRENIER

Campus de l'Espace - Compte-rendu d'activités 2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- PREND ACTE du compte-rendu d'activité pour l'année 2021 présenté par la Société Publique Locale, concessionnaire du Campus de l'Espace, le bilan prévisionnel et le plan de trésorerie actualisé annexés à la présente délibération.

Prend acte

Délibération n° 135/2022

Rapporteur : Marie-Christine GINESTIERE

Requalification du centre-ville - Financements

Intervention : Mme GINESTIERE

Madame GINESTIERE tient à souligner que ce dossier souligne l'importance que la ville attache à demander des subventions afin que les financements pèsent le moins possible sur sa trésorerie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- ADOPTE les modifications de la phase 2 de la tranche 2 du projet de requalification du centre-ville de Vernon,
- APPROUVE le nouveau plan de financement prévisionnel tel que défini ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant à solliciter tous les financeurs pour l'octroi de subventions les plus élevées possibles afin de mener à bien ce projet de grande envergure,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente opération.

Adoptée à la majorité (Contre: M. HEDOIRE, Mme FLAMANT, M. SINO, Mme LIPIEC) Ne prennent pas part au vote M. OUZILLEAU, Mme DELALANDE

Délibération n° 136/2022

Rapporteur : Marie-Christine GINESTIERE

Groupement de commandes relatifs aux prestations d'externalisation des outils de communication interne

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE les termes de la convention de groupement de commandes ci-annexée,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n° 137/2022

Rapporteur : Marie-Christine GINESTIERE

Convention de groupement de commandes relatif au transport scolaire vers les espaces nautiques communautaires

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE les termes de la convention de groupement de commandes ci-annexée, correspondant aux marchés relatifs au transport des élèves des écoles primaires vers les centres nautiques communautaires à lancer par la Commune de Vernon, chargée pour le compte de l'ensemble des membres du groupement de la mise en concurrence, de l'attribution et de la signature et de la notification des marchés correspondants,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n° 138/2022

Rapporteur : Marie-Christine GINESTIERE

Groupement de commandes portant sur l'acquisition de téléphonie - fixes, mobiles et interconnexions de sites - Avenant 1

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE les termes de l'avenant n°1 au groupement de commandes ci-annexé, correspondant aux marchés relatifs à la téléphonie,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n° 139/2022

Rapporteur : Marie-Christine GINESTIERE

Foire et marchés d'approvisionnement : passation d'un avenant n°2

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'avenant n° 2 au contrat de DSP relatif à la gestion des foires et marchés de la Ville de Vernon,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 au contrat susvisé.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n° 140/2022

Rapporteur : Marie-Christine GINESTIERE

Foire et marchés d'approvisionnement : délibération sur le principe du recours à une concession de service public

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- SE PRONONCE favorablement sur le principe et la mise en œuvre de la procédure de concession de services pour la gestion des foires et marché d'approvisionnement de la Ville de Vernon,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à accomplir et signer tous les actes nécessaires à la procédure de mise en concurrence et notamment à négocier librement les offres présentées.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n° 141/2022

Rapporteur : Eric FAUQUE

Tableau des effectifs

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- ADOPTE les modifications présentées dans le tableau ci-annexé.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n° 142/2022

Rapporteur : Eric FAUQUE

Mise à disposition d'un agent d'animation pour assurer les activités de la classe d'Arts et les ateliers du musée

Intervention de Mme BALMARY

Madame BALMARY se réjouit de la coopération avec Mme Bernard et indique que diverses activités sont proposées pendant les vacances scolaires dont les Vernonnais pourront profiter.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- ACCEPTE les termes de la convention à intervenir entre la Commune de Vernon et la Communauté d'Agglomération « Seine Normandie Agglomération »,
- AUTORISE Monsieur le Maire à les signer à l'issue de la consultation réglementaire qui sera effectuée par la collectivité d'origine de l'agent mis à disposition,
- DIT que la mise à disposition du personnel au bénéfice de la Commune de Vernon sera conclue contre remboursement de la rémunération du personnel mis à disposition ainsi que les cotisations et contributions qui y sont afférentes.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n° 143/2022

Rapporteur : Eric FAUQUE

Prestation de services du poste de coordinatrice administrative et financière de la cohésion sociale

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- ACCEPTE les termes de la convention à intervenir entre la Commune de Vernon et la Communauté d'Agglomération « Seine Normandie Agglomération »,

- AUTORISE Monsieur le Maire à les signer à l'issue de la consultation réglementaire qui sera effectuée par la collectivité d'origine de l'agent mis à disposition,
- DIT que la mise à disposition du personnel au bénéfice de la Commune de Vernon sera conclue contre remboursement de la rémunération du personnel mis à disposition ainsi que les cotisations et contributions qui y sont afférentes.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n° 144/2022

Rapporteur : Eric FAUQUE

Recrutement d'un agent contractuel permanent de Rédacteur en chef au service Communication et Marketing

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- PREVOIT le recrutement d'un agent contractuel pour le poste de Rédacteur en chef au service Communication et Marketing, en l'absence de candidature correspondante d'un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, à compter du 1er janvier 2023, pour une durée de 3 ans, pour exercer les fonctions précitées.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n° 145/2022

Rapporteur : Eric FAUQUE

Recrutement d'un agent contractuel permanent Technicien Voirie et Réseaux Divers - Cœur de Ville - Aménagement urbain

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré:

- PREVOIT le recrutement d'un agent contractuel pour le poste de Technicien VRD – Cœur de Ville – Aménagement urbain, en l'absence de candidature correspondante d'un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, à compter du 1er novembre 2022, pour une durée de 3 ans, pour exercer les fonctions précitées.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n° 146/2022

Rapporteur : Eric FAUQUE

Compte Épargne Temps - Remboursement des jours épargnés

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré:

- ACCEPTE les termes de la convention ci-annexée entre la Commune et la communauté d'agglomération Grand Angoulême,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée avec la communauté d'agglomération Grand Angoulême,
- INSCRIT au budget les recettes correspondantes.

Adoptée à l'unanimité

Adhésion à la Médiation Préalable Obligatoire (MPO) - Convention avec le centre de gestion de l'Eure

Intervention de M. OUZILLEAU

Monsieur OUZILLEAU salue le travail de Mme AILY, Directrice des Ressources Humaines mutualisée ville et agglomération, qui a travaillé sur les grandes réformes, comme les services communs ou encore le temps de travail. C'est un poste difficile, un travail dense. Il y a aussi le régime indemnitaire réalisé en bonne intelligence avec les organisations syndicales, ainsi que le temps de travail. L'externalisation du service de propreté s'est également bien passée, avec des mobilités qui ont bien fonctionné. Elle a su conseiller les élus et les agents dans leur choix avec justesse. Un grand merci pour ce travail au nom de toute la collectivité et de SNA.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré:

- ADHERE à la Médiation Préalable Obligatoire (MPO) et d'approuver les termes de la convention ci-annexée,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec le Centre de Gestion de l'Eure et à procéder à toutes formalités afférentes,
- INSCRIT au budget les crédits afférents.

Adoptée à l'unanimité des votants ; Ne prend pas part au vote M. GRENIER

Mise à jour des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré fait évoluer les autorisations de programme avec répartition des crédits de paiement comme suit et :

- CRÉE **l'AP 202201** « Informatique » de 1 479 146,97 €, et de REPARTIR les crédits de paiement comme suit :

Année	Montant TTC
2021	137 651,52 €
2022	746 015,45 €
2023	186 420,00 €
2024	150 000,00 €
2025	150 000,00 €
2026	109 060,00 €
TOTAL	1 479 146,97 €

Cette AP correspond aux actions de modernisation et de transition numérique au bénéfice des usagers des services.

- CRÉE **l'AP 202202** « Mise aux normes électricité » de 181 037,30 €, et de REPARTIR les crédits de paiement comme suit :

Année	Montant TTC
2021	6 947,72 €
2022	54 089,58 €
2023	30 000,00 €
2024	30 000,00 €
2025	30 000,00 €
2026	30 000,00 €
TOTAL	181 037,30 €

Cette AP prévoit les interventions nécessaires pour la mise en conformité électrique de nos bâtiments et la sécurité du public.

- CRÉE **l'AP 202203** « Equipement de proximité » de 87 654,57 €, et de REPARTIR les crédits de paiement comme suit :

Année	Montant TTC
2021	63 149,77 €
2022	12 504,80 €
2023	12 000,00 €
TOTAL	87 654,57 €

Cette AP constitue un complément aux grandes opérations d'infrastructure pour les interventions structurantes sur les équipements dans les quartiers.

- CRÉE **l'AP 202204** « Programme de performance énergétique » de 1 693 671,28 €, et de REPARTIR les crédits de paiement comme suit :

Année	Montant TTC
2021	318 477,05 €
2022	259 194,23 €
2023	242 000,00 €
2024	265 000,00 €
2025	291 000,00 €
2026	318 000,00 €
TOTAL	1 693 671,28 €

Cette AP porte une partie de nos interventions pour assurer une maîtrise de notre consommation énergétique en particulier sur nos éclairages publics.

- CRÉE **l'AP 202205** « Signalisation directionnelle » de 270 299,78 €, et de REPARTIR les crédits de paiement comme suit :

Année	Montant TTC
2021	23 724,01 €
2022	114 575,77 €
2023	36 000,00 €
2024	33 000,00 €
2025	33 000,00 €
2026	30 000,00 €
TOTAL	270 299,78 €

Cette AP reprend les crédits de paiement nécessaires à la bonne signalisation sur voirie pour sécuriser les modes de circulation.

- **CRÉE l'AP 202206** « Mobilier urbain de voirie » de 364 550,00 €, et de **REPARTIR** les crédits de paiement comme suit :

Année	Montant TTC
2021	3 150,00 €
2022	131 400,00 €
2023	20 000,00 €
2024	70 000,00 €
2025	70 000,00 €
2026	70 000,00 €
TOTAL	364 550,00 €

Cette AP reprend les interventions sur les équipements implantés en abord de voirie, tels que les barrières, bancs, potelets et toilettes publiques.

- **CRÉE l'AP 202207** « Programme SIEGE Enfouissement de réseaux » de 1 901 100,00 €, et de **REPARTIR** les crédits de paiement comme suit :

Année	Montant TTC
2021	170 686,70 €
2022	773 313,30 €
2023	217 100,00 €
2024	130 000,00 €
2025	470 000,00 €
2026	140 000,00 €
TOTAL	1 901 100,00 €

Cette AP correspond à notre partenariat avec le SIEGE27 et à la coordination des interventions de l'établissement public avec notre programme de voirie.

- **CRÉE l'AP 202208** « Parc Extincteurs » de 20 951,40 €, et de **REPARTIR** les crédits de paiement comme suit :

Année	Montant TTC
2021	1 427,40 €
2022	5 500,00 €
2023	4 000,00 €
2024	2 024,00 €
2025	4 000,00 €
2026	4 000,00 €
TOTAL	20 951,40 €

Cette AP prévoit les interventions nécessaires pour la mise en conformité de lutte contre l'incendie de nos bâtiments et la sécurité du public.

- CRÉE **l'AP 202209** « Achats » de 1 068 010,42 €, et de REPARTIR les crédits de paiement comme suit :

Année	Montant TTC
2021	145 584,75 €
2022	442 425,67 €
2023	60 000,00 €
2024	120 000,00 €
2025	140 000,00 €
2026	160 000,00 €
TOTAL	1 068 010,42 €

Cette AP prévoit les dotations des services en équipements électro-ménager, gros outillage ou véhicules.

- CRÉE **l'AP 202210** « Plan Façade » de 231 569,06 €, et de REPARTIR les crédits de paiement comme suit :

Année	Montant TTC
2021	27 882,90 €
2022	83 686,16 €
2023	30 000,00 €
2024	30 000,00 €
2025	30 000,00 €
2026	30 000,00 €
TOTAL	231 569,06 €

Cette AP prévoit les soutiens financiers aux vernonnais qui investissent et participent à l'embellissement de la ville.

- CRÉE **l'AP 202211** « Matériel de régie » de 360 601,37 €, et de REPARTIR les crédits de paiement comme suit :

Année	Montant TTC
2021	20 264,89 €
2022	83 036,48 €
2023	47 300,00 €
2024	70 000,00 €
2025	70 000,00 €
2026	70 000,00 €
TOTAL	360 601,37 €

Cette AP cible les équipements nécessaires aux travaux et actions menés en régie.

- CRÉE **l'AP 202212** « Plan topographique » de 257 459,72 €, et de REPARTIR les crédits de paiement comme suit :

Année	Montant TTC
2021	52 515,72 €
2022	44 944,00 €
2023	40 000,00 €
2024	40 000,00 €
2025	40 000,00 €
2026	40 000,00 €
TOTAL	257 459,72 €

Cette AP permet de maintenir à jour la connaissance des spécificités urbanistiques pour les interventions des services.

- CRÉE **l'AP 202213** « Travaux divers Bâtiments et outillages » de 1 554 093,82 €, et de REPARTIR les crédits de paiement comme suit :

Année	Montant TTC
2021	48 672,01 €
2022	605 421,81 €
2023	300 000,00 €
2024	225 000,00 €
2025	225 000,00 €
2026	150 000,00 €
TOTAL	1 554 093,82 €

Cette AP intègre les moyens nécessaires aux interventions des services sur le domaine public et les bâtiments du service public.

- CRÉE **l'AP 202214** « Etudes d'urbanisme » de 164 365,00 €, et de REPARTIR les crédits de paiement comme suit :

Année	Montant TTC
2021	29 925,00 €
2022	69 440,00 €
2023	65 000,00 €
TOTAL	164 365,00 €

Cette AP correspond à la réalisation des documents d'urbanisme tel que les adaptations nécessaires au Plan local d'urbanisme.

- CRÉE **l'AP 202216** « Programme Performance Energétique G3P/G3NP » de 2 856 421,60 €, et de REPARTIR les crédits de paiement comme suit :

Année	Montant TTC
2021	278 396,73 €
2022	630 024,87 €
2023	432 000,00 €
2024	470 000,00 €
2025	510 000,00 €
2026	536 000,00 €
TOTAL	2 856 421,60 €

Cette AP porte les travaux de rénovation du réseau électrifié pour les interventions programmées (G3P) ou non programmées (G3NP) dans un objectif de maîtrise de notre consommation énergétique.

- CRÉE **l'AP 202217** « Hydrants » de 232 219,58 €, et de REPARTIR les crédits de paiement comme suit :

Année	Montant TTC
2021	36 204,00 €
2022	76 015,58 €
2023	30 000,00 €
2024	30 000,00 €
2025	30 000,00 €
2026	30 000,00 €
TOTAL	232 219,58 €

Cette AP prévoit les poses de bornes à incendie nécessaires pour la mise en conformité de lutte contre l'incendie et la sécurité des habitants.

- CRÉE **l'AP 202218** « Géolocalisation des réseaux enterrés Eclairage » de 260 361,68 €, et de REPARTIR les crédits de paiement comme suit :

Année	Montant TTC
2021	48 000,00 €
2022	52 361,68 €
2023	20 000,00 €
2024	60 000,00 €
2025	40 000,00 €
2026	40 000,00 €
TOTAL	260 361,68 €

Cette AP permet de maintenir à jour la connaissance des spécificités des réseaux en sous-sol pour les interventions des services.

- CRÉE **l'AP 202219** « Equipement et réseau Eaux pluviales » de 120 000,00 €, et de REPARTIR les crédits de paiement comme suit :

Année	Montant TTC
2022	40 000,00 €
2023	50 000,00 €
2024	20 000,00 €
2025	10 000,00 €
TOTAL	120 000,00 €

Cette AP ouvre les crédits de paiement nécessaires aux travaux d'entretien des bassins et ruisseaux.

- CRÉE **l'AP 202220** « Extension de réseaux » de 75 000,00 €, et de REPARTIR les crédits de paiement comme suit :

Année	Montant TTC
2022	15 000,00 €
2023	15 000,00 €
2024	15 000,00 €
2025	15 000,00 €
2026	15 000,00 €
TOTAL	75 000,00 €

Cette AP intègre les raccordements aux réseaux d'assainissement collectif, d'électricité, de gaz ou d'eau potable.

- CRÉE **l'AP 202221** « Patrimoine Espaces verts » de 139 497,09 €, et de REPARTIR les crédits de paiement comme suit :

Année	Montant TTC
2021	16 668,45 €
2022	32 828,64 €
2023	0,00 €
2024	30 000,00 €
2025	30 000,00 €
2026	30 000,00 €
TOTAL	139 497,09 €

Cette AP est complémentaire des programmes structurants lors de réaménagement ou d'extension d'espaces verts préexistant.

- CRÉE **l'AP 202222** « OPAH » de 164 708,00 €, et de REPARTIR les crédits de paiement comme suit :

Année	Montant TTC
2022	46 708,00 €
2023	29 500,00 €
2024	29 500,00 €
2025	29 500,00 €
2026	29 500,00 €
TOTAL	164 708,00 €

Cette AP reprend le soutien financier de Vernon à la programmation de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat et redynamisation urbaine(OPAH-RU) portée par SNA.

- **CRÉE l'AP 202223** « Projets de Vernon Mérite Toujours Mieux » de 356 722,80 €, et de **REPARTIR** les crédits de paiement comme suit :

Année	Montant TTC
2021	41 961,00 €
2022	14 761,80 €
2023	0,00 €
2024	150 000,00 €
2025	150 000,00 €
TOTAL	356 722,80 €

Cette AP a pour objectif d'accompagner le programme municipal de programmes d'études complémentaire pour des actions transversales sur les quartiers (audit énergétique, numérisation de relevé photographiques de sites,...)

- **CRÉE l'AP 202224** « Modernisation Hôtel de ville » de 1 504 482,94 €, et de **REPARTIR** les crédits de paiement comme suit :

Année	Montant TTC
2021	25 374,00 €
2022	458 048,94 €
2023	1 021 060,00 €
TOTAL	1 504 482,94 €

Cette AP porte la programmation de travaux d'embellissement, d'amélioration fonctionnelle, et de mise aux normes de l'Hôtel de ville afin de renforcer l'accueil du public et le bon fonctionnement des services hébergés.

- **CRÉE l'AP 202225** «Corbeilles et propreté», Proposition n°56 de VMTM, de 264 983,60 €, et de **REPARTIR** les crédits de paiement comme suit :

Année	Montant TTC
2021	64 983,60 €
2022	40 000,00 €
2023	20 000,00 €
2024	60 000,00 €
2025	40 000,00 €
2026	40 000,00 €
TOTAL	264 983,60 €

Cette AP soutient les actions auprès des citoyens pour une ville propre et un cadre de vie environnemental respecté.

- CRÉE l'AP **202226** « Aires de jeux » de 330 758,36 €, et de REPARTIR les crédits de paiement comme suit :

Année	Montant TTC
2021	25 181,94 €
2022	212 176,42 €
2023	40 000,00 €
2024	27 300,00 €
2025	19 900,00 €
2026	6 200,00 €
TOTAL	330 758,36 €

Cette AP renforce la qualité du cadre de vie dans les quartiers.

- CRÉE l'AP **202227** « Revalorisation des Valmeux 2 ANRU II », proposition n°37de VMTM, de 2 099 959.52 €, et de REPARTIR les crédits de paiement comme suit :

Année	Montant TTC
2022	204 959,52 €
2023	525 000,00 €
2024	370 000,00 €
2025	420 000,00 €
2026	580 000,00 €
TOTAL	2 099 959,52 €

Cette AP programme le grand plan de rénovation urbaine en partenariat avec les services de l'ANRU pour le quartier des Valmeux.

- CRÉE l'AP **202228** « Réhabilitation Cinéma Centre-ville » de 260 599,20 €, et de REPARTIR les crédits de paiement comme suit :

Année	Montant TTC
2022	19 783,20 €
2023	0,00 €
2024	240 816,00 €
TOTAL	260 599,20 €

Cette AP doit permettre d'assurer la transition entre l'ancien cinéma et l'arrivée du nouveau multiplex en préservant l'espace ainsi libéré au bénéfice de nouvelles activités culturelles et associatives.

- CRÉE **l'AP 202229** « Voies structurantes » de 5 586 393,40 €, et de REPARTIR les crédits de paiement comme suit :

Année	Montant TTC
2021	66 418,23 €
2022	1 219 975,17 €
2023	1 810 000,00 €
2024	1 000 000,00 €
2025	1 000 000,00 €
2026	490 000,00 €
TOTAL	5 586 393,40 €

Cette AP comprend le réaménagement des grandes voiries structurantes.

- CRÉE **l'AP 202301** « Espaces publics Secteur papeterie » de 1 473 600,00 €, et de REPARTIR les crédits de paiement comme suit :

Année	Montant TTC
2023	294 720,00 €
2024	1 178 880,00 €
TOTAL	1 473 600,00 €

Cette AP projette l'aménagement de l'ancien site de la papeterie.

- AUGMENTE **l'AP 201509** « Refonte et extension du système de vidéoprotection », Proposition n°13 de VMTM de 889 400,00 € et de REPARTIR les crédits de paiement comme suit :

Année	Montant TTC
2015	3 360,00 €
2016	237 963,74 €
2017	34 856,18 €
2018	266 083,22 €
2019	55 583,09 €
2020	164 960,18 €
2021	131 128,33 €
2022	895 856,82 €
2023	200 000,00 €
2024	100 000,00 €
2025	100 000,00 €
2026	100 000,00 €
TOTAL	2 289 791,56 €

Cette AP dote la commune de moyens renforcés de sécurisation des espaces publics.

- AUGMENTE **l'AP 201601** « Aménagement Sécurité Entrée de ville Abords des écoles » de 196 717,81 €, et de REPARTIR les crédits de paiement comme suit :

Année	Montant TTC
2016	50 973,12 €
2017	0,00 €
2018	358 420,05 €
2019	88 014,88 €
2020	766 896,87 €
2021	250 207,81 €
2022	33 343,58 €
2023	0,00 €
2024	100 000,00 €
2025	0,00 €
2026	100 000,00 €
TOTAL	1 747 856,31 €

Cette AP permet de cibler des actions de renforcement de la visibilité sur voirie et de la protection des piétons.

- AUGMENTE l'**AP 201602** « Voirie Boulevard urbain » de 4 200 000 €, et de REPARTIR les crédits de paiement comme suit :

Année	Montant TTC
2016	312 034,98 €
2017	59 916,56 €
2018	2 331 370,43 €
2019	1 671 480,28 €
2020	11 569,10 €
2021	0,00 €
2022	1 221 076,55 €
2023	1 500 000,00 €
2024	1 700 000,00 €
2025	1 000 000,00 €
TOTAL	9 807 447,90 €

Cette AP intègre la phase 2 du réaménagement du Boulevard urbain dans le prolongement des précédentes réalisations.

- AUGMENTE l'**AP 202003** « Projet d'aménagement du cœur de ville » », Proposition n°30 de VMTM de 3 845 688,86 €, et de REPARTIR les crédits de paiement comme suit

Année	Montant TTC
2021	2 229 867,41 €
2022	5 576 286,45 €
2023	3 600 000,00 €
2024	5 100 000,00 €
2025	3 200 000,00 €
2026	1 100 000,00 €
TOTAL	20 806 153,86 €

Cette AP porte un projet majeur pour la vitalité et la renommée de la ville.

- AUGMENTE l'**AP 201604** « Patrimoine historique » de 208 795,09 €, et de REPARTIR les crédits de paiement comme suit :

Année	Montant TTC
2017	37 652,40 €
2018	118 487,51 €
2019	147 997,93 €
2020	0,00 €
2021	22 769,59 €
2022	224 261,31 €
2023	290 000,00 €
TOTAL	841 168,74 €

Cette AP projette la mise en valeur du patrimoine vernonnais.

- AUGMENTE l'**AP 201702** « Collégiale », proposition n°89 de VMTM, de 2 960 000 €, et de REPARTIR les crédits de paiement comme suit :

Année	Montant TTC
2018	22 692,87 €
2019	364 732,79 €
2020	88 073,13 €
2021	1 290 252,07 €
2022	1 340 476,41 €
2023	0,00 €
2024	1 400 000,00 €
2025	1 400 000,00 €
2026	160 000,00 €
TOTAL	6 066 227,27 €

Cette AP conforte le soutien financier à la préservation du monument.

- AUGMENTE l'**AP 201828** « Fontaine et jeux d'eau Cœur de ville Phase 2 », de 18 653,75 € et de REPARTIR les crédits de paiement comme suit

Année	Montant TTC
2018	53 421,18 €
2019	289 666,81 €
2020	126 962,20 €
2021	88 480,87 €
2022	332 815,23 €
2023	20 000,00 €
TOTAL	911 346,29 €

Cette AP s'achève pour cette phase 2 de mise en valeur de nos fontaines, qui participent d'un cadre de vie apprécié des vernonnais comme des touristes.

Adoptée à la majorité (Contre: M. HEDOIRE, Mme FLAMANT, M. SINO, Mme LIPIEC)

Fiscalité directe locale - Vote des taux

Interventions de Mme LIPIEC, M. OUZILLEAU, M. GRENIER, M. SINO

Madame LIPIEC dit que la taxe foncière a augmenté et qu'elle n'est pas la seule à l'avoir constaté. Elle précise que la population vernonnaise diminue et n'augmente pas.

Monsieur OUZILLEAU informe Madame LIPIEC de la possibilité de suivre des formations sur les finances publiques. Il ne faut pas confondre les TAUX qui ne bougent pas et les BASES qui sont dynamiques et fluctuent en fonction de l'immobilier et de l'inflation. Comme consigné dans les livres « Vernon mérite toujours mieux », les taux n'augmentent pas. C'est une erreur d'amateur de confondre les taux et les bases lorsqu'on est élu, c'est la base des finances publiques.

En effet, la population a légèrement baissé. Mais les chiffres de l'INSEE datent de 2019 et ne sont pas à jour. Il ne faut pas oublier qu'il y a eu une pandémie mondiale qui a engendré des mouvements de population. C'est aussi, entre autre, pour cette raison que le prix de l'immobilier a augmenté. La prochaine estimation de l'INSEE sera plus fiable. Avec le nouveau quartier FIESCHI, la rénovation du LRBA, un certain nombre de projets immobiliers et l'arrivée de certains franciliens dans notre ville, les chiffres vont bouger. Monsieur OUZILLEAU indique ne pas être un fervent défenseur de toujours plus d'habitants, car il faut que les habitants vivent bien avec un service de qualité. Il ne va pas être question de reconstruire des écoles, car on ne peut pas pousser les murs. Le but était de préserver le patrimoine communal. Passer de 25 000 à 24 200 habitants n'est pas un drame. C'est le cas sur toute la Normandie. Le seuil actuel n'est pas du tout préoccupant. La population vernonnaise a une rotation assez importante, notamment due à sa proximité avec l'Île de France.

Monsieur GRENIER précise qu'il n'y a aucun lien de cause à effet et que la taxe foncière ne concerne uniquement que les propriétaires. Aujourd'hui, il y a moins de locataires que de propriétaires. L'attractivité n'est pas liée au nombre de vernonnais sur le territoire.

Madame LIPIEC précise qu'elle a juste fait deux remarques.

Monsieur OUZILLEAU confirme que les taux n'ont pas augmenté et demande à l'opposition d'arrêter de dire le contraire dans la presse. Il n'y a que la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) qui a été votée à SNA et c'est la seule taxe touchée depuis 2014. L'explication a été donnée à tous. Il demande à l'opposition d'être responsable et de ne pas dire de mensonges.

Monsieur SINO demande à Monsieur OUZILLEAU de respecter l'opposition et que Madame LIPIEC n'a fait qu'émettre une remarque. Il dit que les vernonnais constatent, entre leur taxe foncière de 2014 et celle de 2022, une augmentation indiscutable. Il précise connaître les BASES de la fiscalité mais précise que cette augmentation n'est pas seulement due à ces BASES.

Monsieur OUZILLEAU dit qu'il n'a rien contre Monsieur SINO et Madame LIPIEC, mais il constate que dans certaines publications de l'opposition ne sont qu'un tissu de mensonge. Monsieur OUZILLEAU n'apprécie pas la publication à paraître de l'équipe de Monsieur SINO dans le prochain bimensuel Vernon Direct. Il conclue en indiquant devoir rétablir la vérité et confirme que les taux n'ont pas augmenté.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- VOTE pour l'année 2023 le taux des contributions directes locales, sans augmentation par rapport à l'exercice précédent, comme suit :

Taxes Ménages	2023
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	53,77%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	69,73%

Adoptée à l'unanimité

Délibération n° 150/2022

Rapporteur : Jérôme GRENIER

Budget annexe du Portage de repas - Budget primitif 2023

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- D'ADOpte le Budget Primitif 2023 du budget annexe du Portage de Repas équilibré en dépenses et en recettes comme suit :
 - Section d'exploitation : 357 256,00 euros.
 - Section d'investissement : 6 000,00 euros.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n° 151/2022

Rapporteur : Jérôme GRENIER

Budget Principal - Budget primitif 2023

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- ADOpte le Budget Primitif 2023 du budget principal équilibré en dépenses et en recettes comme suit :
 - Section d'exploitation : 30 429 458 euros
 - Section d'investissement : 18 690 585 euros

Adoptée à la majorité (Contre: M. HEDOIRE, Mme FLAMANT, M. SINO, Mme LIPIEC)

Délibération n° 152/2022

Rapporteur : Antoine RICHARD

Espace Simone Veil - Accueil de jeunes de 11 à 14 ans et plus de 15 ans - Convention avec l'Etat

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions ci-annexées dans le cadre de ces projets, ainsi que leurs avenants éventuels.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n° 153/2022

Rapporteur : Antoine RICHARD

Espace Simone Veil - Conventions Chantiers jeunes 2023

Intervention de M. AUVRAY

Monsieur AUVRAY précise que ce projet concerne 150 jeunes qui ont effectué ces chantiers cette année et ils seront mis à l'honneur par Monsieur le Maire vendredi 16 décembre 2022. Ils sont notre fierté. Un court métrage sera diffusé, ainsi qu'un micro-trottoir réalisé.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention Chantiers jeunes 2023 avec MonLogement27,
- ACCEPTE les versements des subventions visées ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et tous autres documents afférents à ces subventions,
- DIT que les recettes seront imputées au chapitre 74 du Budget de l'Espace Simone Veil.

Adoptée à l'unanimité des votants ; Ne prennent pas part au vote M. OUZILLEAU, Mme DELALANDE, M. SAUKRET, Mme VANEGAS

Délibération n° 154/2022

Rapporteur : Dominique MORIN

Frais de scolarité 2021-2022 - Enfants domiciliés à Vernon et scolarisés hors commune

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- ACCEPTE la participation de la commune de Vernon aux frais de scolarité de ces enfants domiciliés à Vernon,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n° 155/2022

Rapporteur : Johan AUVRAY

Dérogation au repos dominical - Liste des dimanches autorisés pour 2023

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- DONNE un avis favorable à l'autorisation d'ouverture des commerces de détail les dimanches suivants pour l'année 2023 :
 - Dimanche 15 et 22 janvier (soldes d'hiver)
 - Dimanche 9 avril (fête de Pâques)
 - Dimanche 4 juin (fête des mères et foire de Vernon)
 - Dimanche 2 et 9 juillet (soldes d'été)
 - Dimanche 1^{er} octobre (braderie)
 - Dimanche 3 décembre (fêtes de fin d'année)
 - Dimanche 10 décembre (fêtes de fin d'année)
 - Dimanche 17 décembre (fêtes de fin d'année)
 - Dimanche 24 décembre (fêtes de fin d'année)
 - Dimanche 31 décembre (fêtes de fin d'année)
- DONNE un avis favorable à l'autorisation d'ouverture des concessionnaires automobiles les dimanches suivants pour l'année 2023 :
 - Dimanche 15 janvier
 - Dimanche 12 mars
 - Dimanche 11 juin
 - Dimanche 17 septembre
 - Dimanche 15 octobre

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, après réception de cet avis, de prendre l'arrêté municipal correspondant.

Adoptée à l'unanimité des votants (Abstention: M. HEDOIRE, Mme FLAMANT, M. SINO, Mme LIPIEC;)

Délibération n° 156/2022

Rapporteur : Nicole BALMARY

Musée de Vernon/Groupement d'intérêt public Normandie Impressionniste - Avenant n°4 à la convention constitutive consolidée pour le Festival Normandie Impressionniste 2024.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- ACCEPTE les termes de l'avenant n°4 à la convention constitutive consolidée présentée par le GIP Normandie Impressionniste,
- AUTORISE le versement de la contribution financière pour la Ville de Vernon à hauteur de 5 000 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la bonne application des présentes,
- NOMME Madame Nicole BALMARY, maire-adjointe en charge de la Culture et du Patrimoine, pour représenter la commune de Vernon aux instances du Festival Normandie Impressionniste et Monsieur Nicolas BONDENET, responsable du musée Alphonse-Georges Poulain, comme suppléant.

Adoptée à l'unanimité des votants ; Ne prennent pas part au vote M. OUZILLEAU, Mme DELALANDE

Délibération n° 157/2022

Rapporteur : Nicole BALMARY

Patrimoine mobilier de la Collégiale : restauration de deux tableaux

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE les travaux de restauration sur les tableaux *Un miracle de Saint-Adjutor, patron de Vernon* et *Portrait du duc de Penthièvre* conservés à la Collégiale de Vernon,
- ACCEPTE la prise en charge financière intégrale des travaux de restauration par la Paroisse Saint-Louis Pays de Vernon pour un montant de 6 663,00 € TTC,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec la paroisse Saint-Louis du Pays de Vernon, ainsi que toutes les pièces afférentes aux travaux de restauration.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n° 158/2022

Rapporteur : Hervé HERRY

Recensement de la population 2023 - Indemnités des agents recenseurs

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- FIXE le barème suivant par agent :

ACTION	BAREME
Feuille logement	2,00 €
Bulletin individuel	1,30 €
Formation (2*1/2 journée)	70,00 €
Tournée de reconnaissance	45,00 €
Carburant	70,00 €
Prime de fin de mission*	50,00 €

**Sous condition d'atteindre 90 % des objectifs (hors logements vacants)*

Adoptée à l'unanimité

Délibération n° 159/2022

Rapporteur : Hervé HERRY

Convention de partenariat avec Normandie Aerospace (NAE)

Intervention de M. OUZILLEAU

Monsieur OUZILLEAU précise qu'il s'agit d'intégrer un écosystème et de continuer à travailler avec les industriels normands sur le sujet de l'aéronautique et de l'aérospatial. Cela est bénéfique pour la ville, notamment dans le cadre du Salon du Bourget. Nous formalisons donc les liens existants avec Normandie Aerospace.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE le projet de convention entre Normandie Aerospace, Seine Normandie Agglomération, le Campus de l'Espace et la ville de Vernon,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat.

Adoptée à l'unanimité des votants ; Ne prennent pas part au vote M. OUZILLEAU, Mme DELALANDE, Mme GINESTIERE, Mme HARDY, M. AUBERT, Mme CHESNAIS, M. FAUQUE, M. GRENIER

Délibération n° 160/2022

Rapporteur : Jérôme GRENIER

Avenant N° 3 aux conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour la période 2023

Intervention de M. AUVRAY

Monsieur AUVRAY indique avoir participé au comité de pilotage. Cette exonération est financée et permet d'améliorer le cadre de vie, la gestion des encombrants, l'entretien des espaces verts et l'amélioration des quartiers prioritaires de la ville.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- ACCEPTE l'avenant de prolongation 2023 et ses annexes,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant ad hoc.

Adoptée à l'unanimité des votants ; Ne prennent pas part au vote M. OUZILLEAU, Mme DELALANDE, M. SAUKRET, Mme VANEGAS

Délibération n° 161/2022

Rapporteur : Catherine DELALANDE

Mon Logement 27 - Rapport d'activité 2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- PREND ACTE du rapport d'activité 2021 de MonLogement27 tel qu'il a été présenté au conseil municipal.

Prend acte

Délibération n° 162/2022

Rapporteur : Jérôme GRENIER

Rapport d'activités et du développement durable 2021 de Seine Normandie Agglomération

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- PREND ACTE du rapport d'activités et du développement durable 2021 de Seine Normandie Agglomération.

Prend acte

Délibération n° 163/2022

Rapporteur : François OUZILLEAU

Compte rendu des décisions du Maire

Interventions de M. SINO, M. OUZILLEAU

Monsieur SINO demande à ce qu'une table supplémentaire soit installée lors du prochain conseil municipal, s'estimant trop serré.

Monsieur OUZILLEAU répond par l'affirmative.

Monsieur OUZILLEAU salue l'état d'esprit dans lequel ce conseil municipal s'est tenu. Il salue l'esprit de responsabilisation de l'opposition, ainsi que sa capacité de résilience.

Monsieur OUZILLEAU invite tous les vernonnais et vernonnaises, ainsi que les élus, à participer aux fêtes organisées par la municipalité car de nombreux événements auront lieu en ville, tels que la patinoire, le carrousel, le petit train, le père Noël.

Monsieur OUZILLEAU souhaite de très belles fêtes de fin d'année à tous les vernonnais et vernonnaises, ainsi qu'aux élus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

PREND ACTE des présentées en séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.